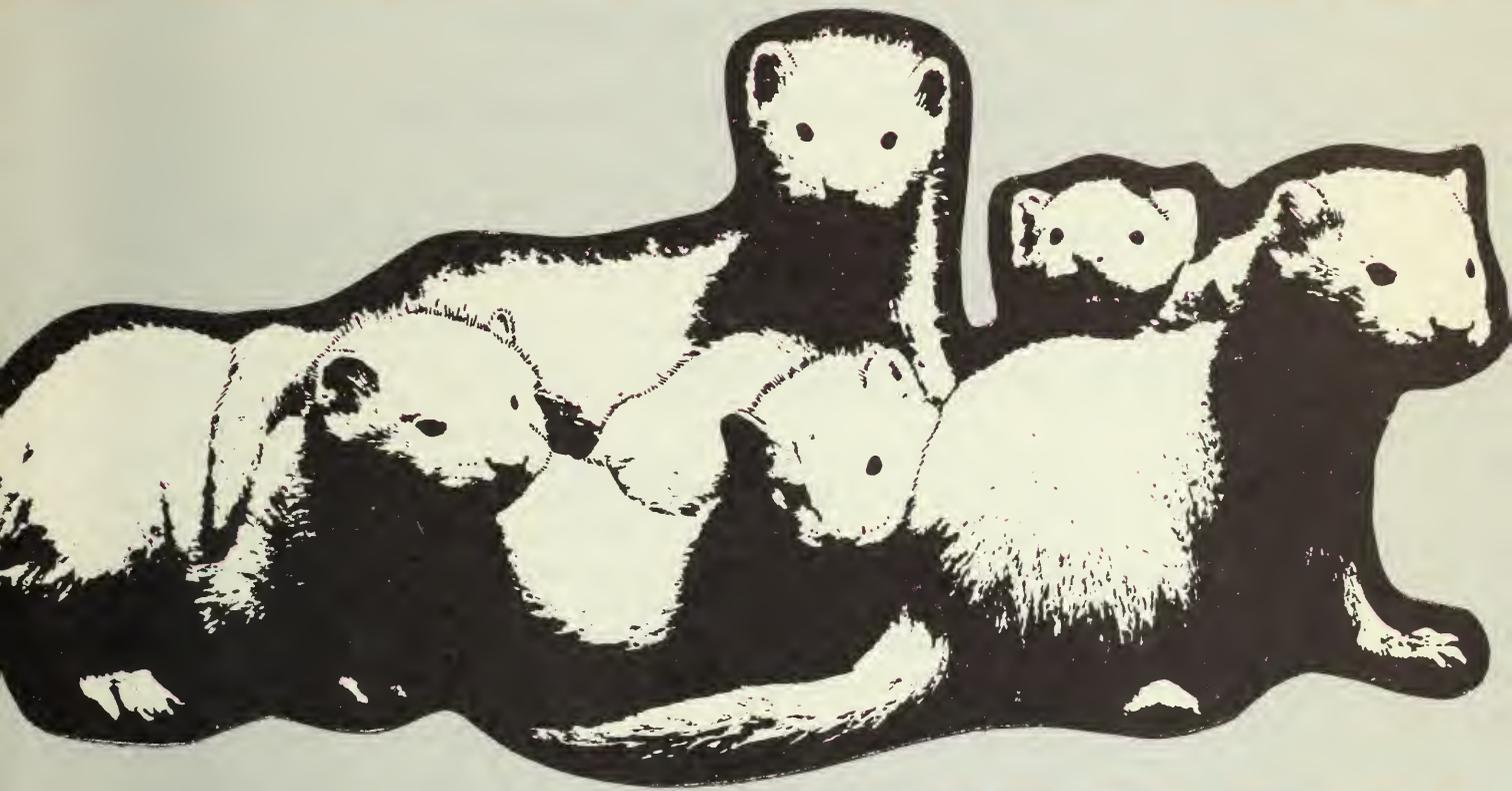


L'ÉLEVAGE DU



VISON

EXPLOITATION ET ALIMENTATION

630.4
C212
P 1043
1960
(impr.
1969)
fr.
c.3

*Traduction de la publication
"Mink Production, Management
and Nutrition", publiée en janvier 1959*

AVANT-PROPOS

Le présent bulletin étudie brièvement certains aspects de l'élevage du vison. Il est fondé sur des réussites commerciales d'élevage et les travaux de la Ferme expérimentale d'animaux à fourrure, Summerside, Île du Prince-Édouard.

L'ÉLEVAGE DU VISON

EXPLOITATION ET ALIMENTATION

par C. K. GUNN,

*Régisseur de la Ferme expérimentale d'animaux à fourrure,
Summerside, Île du Prince-Édouard*

L'élevage du vison remonte, au Canada, au début du siècle; il a pris de l'ampleur au point de devenir une branche importante de l'industrie canadienne des animaux à fourrure. Le vison (*Mustela vison* (Schreb.)) constitue le groupe le plus nombreux de la famille de la belette, les Mustélidés. Le mâle est de plus grande taille que la femelle et pèse environ le double. La couleur du vison sauvage varie du brun clair au brun presque noir. Les visons canadiens élevés en captivité proviennent principalement de deux lignées, la lignée de l'Est comprenant le Québec et le Labrador, et la lignée de plus grande taille du Nord-Ouest et du Yukon. Toutefois, ces lignées ont été soumises à de si nombreux croisements qu'il n'est plus facile de les distinguer les unes des autres.

Emplacement de la visonnière

La visonnière doit être à proximité de moyens de transport, d'un entrepôt frigorifique et de sources d'approvisionnement d'aliments, d'eau propre et d'électricité.

Il est ordinairement avantageux d'orienter un hangar d'élevage en direction nord-sud de manière à répartir la lumière également des deux côtés. L'emplacement doit être bien égoutté et à l'abri des grands vents et des amoncellements de neige.

Logement du vison

Les visons sont élevés dans des cages disposées en batteries ou séparées et portées sur des longerons. Les cages peuvent être en plein air ou abritées sous un hangar. Sous un climat doux, les visons s'accommodent bien de cages extérieures qui coûtent moins cher à construire que les hangars. Généralement, toutefois, ces derniers conviennent mieux à la reproduction et à l'élevage du vison au Canada.

Les hangars et les cages peuvent varier selon les préférences de chacun et le climat local. La construction doit prévoir des nids hygiéniques, chauds, secs et bien ventilés. Les hangars doivent être construits de façon à faciliter le nettoyage, l'élevage des petits et le bon développement de la fourrure.

Clôture de garde

On doit ériger une clôture de garde autour des hangars et des cages, pour empêcher les visons de s'évader et écarter tout animal en liberté qui pourrait être porteur de maladies infectieuses. Une clôture de garde élevée en planches assure aux visons un certain degré d'isolement.

La clôture de garde la plus répandue est constituée de piquets de thuya (cèdre) reliés par des longerons de deux pouces sur quatre qui servent à supporter un grillage. Le grillage ordinairement employé mesure 5 pieds

de largeur; il est en fil de fer de calibre 16 avec mailles d'un pouce. Il est enfoui à une profondeur d'un pied afin d'empêcher les visons de se creuser un passage sous la clôture. On fixe une bande de tôle galvanisée de 12 pouces de largeur au-dessus du grillage à la partie supérieure de la clôture pour empêcher les visons de la franchir.

Visons d'élevage

Le reproducteur idéal doit être de bonne taille, exempt de tares héréditaires, bon mangeur et descendre d'une lignée prolifique dont la fourrure et la couleur sont recherchées par le commerce. Chez les animaux adultes, la vigueur sexuelle et la qualité de la progéniture sont d'une grande importance.

Le confectionneur de vêtements de vison accordera une prime pour les peaux exceptionnellement grandes dont la qualité se compare à celle de peaux plus petites et de fine texture. L'éleveur ne doit cependant pas fonder sa sélection sur la taille au détriment de la texture et de la qualité de la fourrure.

La qualité d'une peau mûre est un ensemble de plusieurs caractères résultant en un type recherché par le commerce. Les poils de garde ou jarres doivent complètement recouvrir le duvet ou bourre sans aucun manque. Les pointes des jarres doivent se suivre régulièrement; la fourrure, vue de profil, doit être unie et ne pas présenter d'aspérités. Lorsque les jarres sont de longueur inégale ou réparties inégalement, le duvet ressort et la fourrure prend une apparence tachetée indésirable.

La bourre d'une fourrure de vison est de première importance. Une bourre dense, de longueur et de couleur appropriées est l'un des critères fondamentaux de la qualité de la fourrure du vison. La longueur de la bourre par rapport à celle des jarres constitue ce qu'on est convenu d'appeler la «couverture» (nap) dans l'industrie de la fourrure. Le poil de moyenne longueur qui est le plus recherché par les confectionneurs a des jarres mesurant environ $\frac{3}{4}$ de pouce et une bourre de $\frac{1}{2}$ pouce de longueur.

La couleur est un autre caractère important. Le vison se classe en noir, extra foncé, foncé et brun. La fourrure du vison noir manque de contraste et n'est pas recherchée. Chez le vison standard, la couleur extra foncée est la plus recherchée. Les couleurs des visons de mutation varient considérablement; on reconnaît différentes teintes de brun, beige, bleu, gris, et crème allant jusqu'au blanc. Les visons de mutation de couleur uniforme sont les plus recherchés vu la difficulté d'assortir les peaux tachetées.

La bourre du vison standard doit avoir un reflet bleu ou ardoise. Chez le vison de mutation, à cause de la grande variété de la couleur de la bourre des différents types mutants, on attache de l'importance à une bourre de couleur nette qui se fond avec celle des jarres.

Une texture douce et soyeuse est une autre qualité très recherchée dans une fourrure de vison. Lorsqu'on promène la face latérale de l'index sur le poil la texture doit rappeler celle d'une fine farine de blé; elle ne doit paraître ni sableuse ni grossière.

Il faut examiner les visons à l'ombre et au soleil dans une cage-attrape ou une cage d'examen. En outre, la texture réelle de la fourrure doit être scrutée de près; la couleur et la densité de la bourre seront soumises à une inspection.

Le débutant peut acquérir un bon bagage de connaissances sur l'interprétation de la qualité d'une fourrure de vison auprès des experts du classement des fourrures et des confectionneurs de vêtements de vison, ou dans les expositions et les ranches où il pourra observer différents types, ainsi que des animaux dont la qualité de la fourrure est variée.

Accouplement

L'accouplement fécond qui se situe ordinairement du 7 mars au 7 avril est la condition première d'une abondante récolte. La façon de procéder à l'accouplement mérite une attention particulière.

La femelle peut venir en chaleur d'une à quatre fois au cours de la saison d'accouplement à intervalles d'environ 6 à 8 jours. L'une des méthodes consiste à mettre la femelle et le mâle en présence à tous les deux jours jusqu'à ce qu'il y ait copulation. La femelle peut être accouplée de nouveau le lendemain si l'on dispose de plusieurs mâles, ou un accouplement peut être tenté six jours plus tard et ensuite tous les deux jours après cette période jusqu'au quatorzième jour. Si à ce moment là la femelle n'a pas accepté un deuxième accouplement, cela signifie ordinairement qu'elle est pleine. Cependant, il est important que l'éleveur surveille le couple à une distance raisonnable pour se rendre compte qu'il y a eu accouplement véritable.

Lorsqu'en fin de période de rut, une femelle a refusé toutes les tentatives d'accouplement effectuées à tous les deux jours, on obtient parfois une fécondation en la plaçant successivement avec plusieurs mâles jusqu'à ce qu'elle soit épuisée. Il faut également veiller en fin de saison à empêcher les vieux mâles de traiter les femelles trop brutalement, de les mordre durement ou même de les tuer.

Pour l'accouplement, le mâle est ordinairement placé dans la cage de la femelle, sauf dans le cas des jeunes mâles inexpérimentés, alors qu'il est préférable d'amener la femelle auprès du mâle. On épargne du temps en portant la femelle dans la cage du mâle, mais il est ordinairement plus facile d'entraîner les mâles qui sont moins nombreux à entrer dans les cages-attrape. Lorsque l'installation est pourvue de niches amovibles, il est préférable de déplacer les femelles dans tous les cas. Les vieux mâles expérimentés sont plus habiles à effectuer l'accouplement que les jeunes mâles.

Les jeunes mâles non initiés peuvent être lents à s'accoupler. Il faut donc les traiter avec ménagement jusqu'à ce qu'ils aient réussi une ou deux copulations. Voici deux manières d'initier les jeunes mâles:

1. On place une jeune femelle avec le jeune mâle le lendemain qu'elle a été saillie par un autre mâle. Le cycle ovarien dure ordinairement deux jours chez les visons, et la femelle est d'ordinaire très docile la deuxième journée qu'elle est en chaleur, s'il y a eu rapprochement la journée précédente.

2. On place une jeune femelle avec le jeune mâle, immédiatement après s'être assuré qu'elle est en chaleur en ayant recours à un vieux mâle.

La copulation peut durer de 15 minutes à deux heures. Les accouplements prolongés ne sont pas un critère de fécondité et certains éleveurs mettent fin au rapprochement après trente minutes pour ne pas épuiser le mâle. Deux saillies par jour sont normales pour un mâle adulte et un accouplement par jour est assez pour un jeune. Un vison adulte peut effectuer de 25 à 30 saillies au cours d'une saison, un jeune peut saillir seulement deux ou trois femelles.

On doit vérifier la fertilité de tous les mâles au début de la saison d'accouplement. L'épreuve consiste à examiner le frottis vaginal de la femelle immédiatement après le premier accouplement de la saison pour chaque mâle. La présence d'une abondance de spermatozoïdes actifs et de forme normale dans le frottis (examiné au microscope à grossissement de deux cents fois) est ordinairement acceptée comme la preuve que le mâle en question est probablement fertile.

Les accouplements qui ont lieu au cours des deux dernières semaines de mars sont généralement plus fertiles que ceux du début de la saison. En conséquence, plusieurs éleveurs expérimentés se servent de leurs meilleurs reproducteurs pour saillir une seule fois chaque femelle durant cette période

plus tardive. Cette méthode permet à l'éleveur de disséminer davantage les bonnes qualités de ces mâles dans toute la visonnière, et avec une plus grande certitude d'obtenir des portées. Il est à remarquer que la progéniture tient ordinairement du dernier accouplement, pourvu que ce dernier soit fertile.

Période de gestation et sevrage

La période de gestation chez le vison varie de 40 à 70 jours, la moyenne étant de 52 jours. Le plus souvent, les petits cris des nouveaux-nés s'échappant du nid annoncent leur arrivée. C'est un phénomène normal. La femelle refusera ordinairement de manger ce jour-là, et il est sage de lui servir une portion légère la journée suivante. Si elle mange toute cette portion, on peut la remettre à son régime régulier.

L'éleveur doit porter les mêmes vêtements et suivre la même routine quotidienne d'alimentation au cours de la période de gestation afin que la femelle en gestation s'y habitue. Les visites de la visonnière sont strictement interdites au cours de la période de parturition et durant les trois semaines qui suivent la mise bas. Si les petits ne vont pas bien et se lamentent sans cesse, la mère ne leur fournit probablement pas assez de lait. Il faut alors examiner les niches et répartir les petits entre les autres nourrices.

Une portée peut compter de 1 à 10 visons, la moyenne étant de 3.6 petits par portée pour le nombre de femelles en élevage.

Lorsque les petits sont âgés de 3 à 4 semaines, ils commencent à sucer de la viande. On peut les sevrer et les placer dans des cages individuelles dès qu'ils atteignent de 8 à 10 semaines. Certains éleveurs préfèrent les sevrer à l'âge de 4 à 6 semaines, surtout lorsque la mère semble en mauvaise santé.

Rations et alimentation

Besoins alimentaires

Le vison a des besoins alimentaires qui diffèrent de ceux des autres espèces animales parce que son appareil digestif est relativement court et que le passage des aliments y est rapide. Par conséquent, les rations facilement digestibles et à faible teneur en cellulose sont indiquées.

Le vison est carnassier. Dans la nature il se nourrit principalement de viande et de poisson. En élevage, on complète ce régime avec des céréales, des légumes, des minéraux et des vitamines. Les rations doivent apporter les divers éléments nécessaires à la croissance, au développement de la fourrure, à la reproduction et à l'allaitement. Cependant, on peut varier considérablement la ration du vison tout en obtenant des résultats satisfaisants. Les rations qui contiennent de la viande ou du poisson comme source de protéines animales pourvoient en général aux besoins alimentaires du vison. On emploie surtout la viande de cheval, la chair de baleine, les tripes, les abats de viande, diverses variétés de poissons, les déchets de volailles et les foies.

La portion de céréales peut être sous forme de céréales broyées et cuites, ou une céréale commerciale fortifiée ou non fortifiée. Elle apporte des protéines végétales, des minéraux, des vitamines, des hydrates de carbone et une teneur en cellulose convenant au régime du vison. On doit ajouter des vitamines à la ration si ces dernières ne sont pas en quantités suffisantes dans le mélange commercial de céréales ou dans les autres ingrédients.

On effectue ordinairement des changements dans le régime des visons durant les périodes de croissance, de formation de la fourrure et de reproduction de manière à mieux répondre aux besoins de protéines, de minéraux et de vitamines qui correspondent à ces étapes de l'élevage. Au cours de la période de croissance rapide du jeune vison, ce dernier a besoin d'une ration à forte teneur en protéines de bonne qualité et d'un supplément de calcium,

de phosphore et de vitamines. Durant la saison de formation de la fourrure, un régime plus riche en hydrates de carbone peut servir à engraisser les animaux et à augmenter la densité de la bourre. Durant les mois d'hiver et la saison d'accouplement, le vison peut se satisfaire d'une ration relativement élevée en céréales, et une grande partie de la viande rouge peut être remplacée par des variétés de poisson à chair maigre de bonne qualité ne contenant pas de thiaminase.

Principes alimentaires des rations de vison

Par les années passées, les rations régulières des visons étaient fondées principalement sur la viande de cheval et les céréales commerciales. Ces deux produits coûtent relativement cher et la viande de cheval est rare. La demande s'est donc accrue en faveur des produits de substitution qui pourront servir à remplacer en entier ou en partie les ingrédients précités dans les rations des visons. La Ferme expérimentale d'animaux à fourrure a donc mis à l'essai des rations contenant des ingrédients de substitution comme la chair de baleine, les poissons entiers à bon marché, les sous-produits de poisson ainsi que les céréales broyées et cuites.

Comme sources de protéines, on a trouvé avantageux de remplacer une grande partie des protéines de viande rouge à prix élevé par des petites morues, des petits poissons plats et des issues de morue. On a en outre remplacé avec satisfaction les hydrates de carbone des céréales commerciales dans les rations de vison par du blé moulu et cuit.

Lorsqu'on peut se procurer du poisson à des conditions avantageuses, il peut remplacer une forte proportion de la viande des rations. Le poisson blanc de mer et les autres espèces de poissons d'eau douce et d'eau salée à faible teneur en matière grasse sont ceux qui conviennent le mieux aux rations de vison. Certaines espèces de poissons, la plupart d'eau douce, contiennent l'enzyme thiaminase qui détruit la vitamine B₁ dans les aliments lorsque le poisson est servi à l'état cru et qu'il constitue une proportion élevée de la ration durant une certaine période de temps. On peut éviter ce danger en faisant cuire le poisson, ou en le servant cru à tous les deux jours dans le régime alimentaire.

Lorsqu'on emploie des mélanges fortifiés de céréales commerciales, l'éleveur doit suivre les recommandations du fabricant en ce qui concerne l'addition d'autres ingrédients pour équilibrer la ration.

Un apport de vitamines à la ration du vison est inutile lorsque la ration contient des quantités suffisantes de foie, d'huile de foie de morue, de germe de blé, de levure de bière et de tomates. Le foie est un ingrédient essentiel dans toute ration de vison principalement à cause de sa forte teneur en acide folique et B₁₂, cyano-cobaltamine. Ces vitamines préviennent l'anémie. Ordinairement, une ration contenant de 5 à 10 p. 100 de foie est satisfaisante. Le calcium sous une forme convenable (farine d'os, poudre de lait, etc.) doit être ajouté s'il n'est pas compris dans le mélange commercial utilisé dans les rations. Les oligoéléments, fer, cuivre, manganèse et iode, par exemple,—existent dans les rations en quantités suffisantes pour le métabolisme normal du vison.

Établissement des formules alimentaires et rations alimentaires à l'essai à Summerside

Le tableau I indique la pourcentage des ingrédients employés dans plusieurs rations à la Ferme expérimentale d'animaux à fourrure pour des visons foncés standard. Ces rations ont donné d'heureux résultats en ce qui concerne

TABLEAU 1.—RATIONS POUR VISIONS AVEC POURCENTAGE DES INGRÉDIENTS

ÉLÉMENTS NUTRITIFS	INGRÉDIENTS	RATIONS																	
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L						
PROTÉINES	Viande de cheval.....	55	35	25	10	35	10	35	10	35									
	Chair de baleine.....													62			42	31	
	Tripes ou abats de viande.....	10		30															
	Poisson*.....		20		45	20	45	20	45	20							20		30
HYDRATES DE CARBONE	Œufs**.....																		
	Aliment commercial à vison.....	20	30	30	30	30	15	15				15				24	24		30
	Blé moulu et cuit.....											15	30						
	Farine d'os (commerciale, étuvée).....										0.5	0.5	1						
VITAMINES	Lait***.....																		
	Foie (frais).....	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	5
	Levure de bière (desséchée).....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	Huile de foie de morue.....	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25
LÉGUMES	Tomates en conserve.....	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75	3.75
	TOTAL.....	100	100	100	100	100	100.5	100.5	101	101	101	100.5	101	101	100	100	100	100	100

* Petites morues et petits poissons plats en quantités égales.

** Œufs, bouillis 10 minutes et mélangés aux rations, à raison d'un œuf pour dix visions.

*** Lait de vache entier ajouté dans la préparation de la ration jusqu'à consistance du bœuf haché, en juillet et août.

la croissance, la fourrure, l'accouplement et la reproduction. Les visons soumis à ces régimes ne sont porteurs d'aucun symptôme de carence vitaminique ni de l'un quelconque de ces états communément associés à une alimentation défectueuse, par exemple, la maladie des nourrices, le ventre mouillé (lithiase urinaire), la fourrure cotonneuse, la maladie de la graisse jaune (stéatite), le frottement de la hanche, le mordillage de la queue et les calculs vésicaux.

Dans le tableau I, les rations A, B et C sont des rations normales, les rations de D à L sont des modifications servant à faire l'essai de la chair de baleine, du poisson, des issues de morue, ainsi que du blé moulu et cuit, comme succédanés de la viande de cheval et des céréales commerciales, respectivement, dans les rations normales.

La ration A est une ration de période de croissance dans laquelle il y a une proportion relativement élevée de protéines de viande rouge nécessaires à la bonne croissance des visonneaux.

Les rations B et C sont, respectivement, des rations des périodes d'accouplement et de formation de la fourrure. La première contient une forte proportion de poisson en remplacement de la viande rouge ainsi qu'une plus grande quantité de céréales. On a constaté que ce mélange alimentaire, servi durant la saison froide, a une plus grande valeur calorique et donne d'heureux résultats lorsque viennent les périodes d'accouplement et de reproduction du vison. La ration C en est une de formation de la fourrure où la viande rouge est remplacée en partie par des tripes ou des abats de viande à protéines de catégorie inférieure. La diminution des viandes rouges sert à empêcher la maturation rapide de la fourrure et la dégradation de sa couleur. Une teneur plus élevée en céréales aide en outre à engraisser le vison et à augmenter la densité de la bourre, en automne, lorsque le temps est frais.

Au cours des épreuves d'alimentation avec les rations D, F et H, on s'est servi de différentes quantités de blé moulu et cuit en remplacement des céréales commerciales, ainsi que de poisson pour remplacer en grande partie la viande de cheval des rations. On a constaté que les rations F et H, avec complément de blé moulu et cuit et de poisson accélèrent la croissance de façon significative en comparaison de la ration témoin D comprenant des céréales commerciales. Pareillement, les rations contenant les mêmes quantités de blé moulu et cuit et de viande de cheval, mais sans poisson, ont accéléré la croissance dans la même mesure que les rations F et H.

Au cours de la saison de formation de la fourrure (septembre à novembre), on a substitué les rations E, G et I à ces dernières de manière à en réduire la teneur en poisson (petites morues et petits poissons plats en quantités égales). En ce qui concerne la formation de la fourrure, ces trois rations ont donné des résultats analogues et il en a été de même pour la croissance lorsque ces rations contenaient de la viande de cheval, mais non du poisson.

Il est à remarquer que la céréale commerciale étant fortifiée de calcium et de phosphore, on a ajouté 0.5 p. 100 de farine d'os aux rations F et G supplémentée avec du gruau, et 1 p. 100 aux rations H et I.

L'accouplement et la reproduction des visons fonceés ordinaires nourris aux rations H, contenant du blé moulu et cuit, ainsi qu'une forte proportion de poisson (poissons plats et petites morues en quantités égales), ont donné des résultats d'accouplement comparables à ceux qu'on a obtenus avec la ration témoin contenant de la viande de cheval et des céréales commerciales.

Deux expériences ont porté sur les rations J, K et L dont la viande de cheval avait été remplacée par diverses quantités de chair de baleine. Dans la première expérience, des poissons entiers (petites morues et petits poissons plats en quantités égales) ont été hachés et mélangés avec la chair de baleine dans les proportions indiquées aux rations K et L. Ces rations ont assuré une croissance comparable à celle qu'ont donné les rations témoins contenant de

la viande de cheval en proportion égale à la chair de baleine. Cependant, la ration L contenant de la chair de baleine et des poissons entiers en quantités égales a donné une fourrure à couleur atypique avec les reflets rougeâtres.

Dans la seconde expérience, on a employé les mêmes quantités de chair de baleine, mais remplacé les petites morues et poissons plats du complément de poisson par des issues de morue (d'origine terre-neuvienne), sans rien changer d'autre des rations J, K et L; on a obtenu non seulement une croissance aussi satisfaisante, mais une fourrure aussi belle qu'avec les rations témoins contenant de la viande de cheval. On peut se procurer les données détaillées des résultats obtenus avec les rations expérimentales ci-dessus en adressant sa demande à la Ferme expérimentale d'animaux à fourrure.

Rations supplémentaires pour jeunes visonneaux

Depuis l'âge de 3 semaines jusqu'au sevrage, soit jusqu'à l'âge de 5 à 7 semaines, on recommande d'ajouter un supplément à la ration régulière des visonneaux, sous forme d'un déjeuner. A cet effet, on peut se servir d'assiettes à tartes profondes placées à l'intérieur des cages. Un supplément satisfaisant à la ration régulière consiste en un biscuit de blé en filaments (Shredded Wheat) trempé dans un demiard de lait de vache entier. Ce régime est particulièrement avantageux dans le cas des nourrices dont la portée est nombreuses, et il aide à prévenir la maladie de l'allaitement. On sert ce supplément durant le mois de juin.

Préparation des rations et alimentation du vison

Voici la façon habituelle d'alimenter le vison:

Les changements dans les rations s'effectuent au début de la saison de croissance (juin à août), de la saison de formation de la fourrure (septembre à novembre) et de la période d'accouplement (décembre à mai).

La viande et le poisson congelés sont dégelés, puis passés dans un hachoir à ouverture de 5/16 de pouce de diamètre. Les viandes et les céréales sont ensuite bien mélangées avec de l'eau ou du lait jusqu'à consistance du bœuf haché. Les aliments sont préparés et servis une fois par jour en un seul repas, l'année durant, abstraction faite du complément servi aux jeunes.

La quantité d'aliments distribuée aux visons adultes varie suivant l'appétit de chacun et son sexe, mais la moyenne quotidienne est de 7.5 onces (avant l'addition de l'eau). Les aliments destinés aux visons adultes sont placés sur la cage, les jeunes sont servis dans des plats placés dans la cage. Les jeunes doivent recevoir (ad libitum) durant leur période de croissance rapide tout ce qu'ils peuvent ingérer sans rien laisser.

Les abreuvoirs doivent être insérés assez bas sur la paroi de la cage pour permettre aux jeunes de boire de l'eau dès qu'ils peuvent sortir du nid. Les adultes doivent également avoir de l'eau à leur portée en toutes saisons. Par temps froid, on peut placer des blocs de neige dans les cages au lieu de l'eau.

Problèmes d'alimentation particuliers au vison

Il est important de surveiller la teneur en matière grasse des rations du vison parce qu'une alimentation contenant un fort pourcentage de matières grasses diminuera la quantité des autres ingrédients essentiels ingérés, quantité qui pourra alors être trop faible pour une bonne alimentation. On peut ordinairement diminuer la proportion des matières grasses en rognant le gras de la viande de cheval et en n'utilisant que du poisson maigre. La teneur en matières grasses de la ration doit être surveillée d'une façon particulière durant la période d'accouplement parce qu'une proportion élevée d'acides gras non



saturés dans les matières grasses du cheval et du poisson réduit de façon significative la teneur en vitamine E de la ration. Aucune matière grasse rance ne doit être utilisée à cause de la toxicité des peroxydes formés et aussi à cause de la destruction des vitamines E, A, D et des facteurs du complexe B, par exemple l'acide panthoténique, la biotine et la pyrodoxine qui ont des effets défavorables sur la formation de la fourrure et la reproduction. Au cours des autres saisons de l'année, on considère qu'il n'est pas recommandable de servir plus de 8 p. 100 de matières grasses dans la ration. Si l'on ajoute une matière grasse à la ration du vison, son point de fusion doit être inférieur à la température du corps (102°F.) du vison, de manière à permettre une émulsification appropriée de la matière grasse et son assimilation. La panne de cheval, la moelle de porc et de cheval, ainsi que le gras de volailles conviennent au vison.

Voici d'autres conseils précieux dans l'alimentation du vison:

(1) Éviter l'emploi de déchets de volailles contenant du diéthylstilbesterol, de janvier à juin.

(2) Éviter l'emploi des œufs crus parce qu'ils peuvent causer une carence de biotine. On peut mélanger des œufs bouillis dans la ration comme supplément.

(3) Éviter l'emploi de viande et de poisson conservés dans un entrepôt frigorifique durant plus de 10 mois, à moins qu'on ait utilisé des anti-oxydants.

(4) Éviter l'emploi d'os verts grossièrement broyés ou d'os de poisson dans les rations des jeunes visons.

(5) Si les calculs vésicaux sont répandus parmi les visons, employer 1 gramme de chlorure d'ammonium par vison par jour, ou 12.5 onces d'acide phosphorique par 100 livres d'aliments par jour, avant d'ajouter l'eau servant à mélanger les aliments.

(6) Éviter d'employer plus de 15 p. 100 de merlan ou de merluche dans la ration durant les périodes de croissance et de formation de la fourrure.

On peut obtenir des exemplaires de cette publication à la
DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
OTTAWA

IMPRIMÉ 1960
RÉIMPRIMÉ 1965, 1969

©
Imprimeur de la Reine pour le Canada
Ottawa, 1969